

# CONCOURS D'ENTRÉE

BULLETIN  
D'INSCRIPTION  
DROITS D'INSCRIPTION: 35€

## ENTRÉE EN 1<sup>re</sup> ANNÉE

Nom et prénom : .....

.....

Date et lieu de naissance : .....

.....

Nationalité : .....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : .....

.....

Adresse électronique : .....

.....

Niveau scolaire : .....

.....

.....

.....

Examens et diplômes obtenus : .....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

Je soussigné(e)

- titulaire du baccalauréat
- inscrit(e) aux épreuves du bac 2019
- demande de dérogation (*pour les non-bacheliers et les candidats âgés de plus de 24 ans*)

Je désire être inscrit(e) au concours d'entrée 2019 / 2020 :

**2<sup>e</sup> session**

- le lundi 2 septembre 2019 à partir de 9h et le mardi 3 septembre 2019 sur RDV, *dépôt des candidatures avant le mercredi 21 août 2019 (cachet de la poste faisant foi)*
- épreuve de français, le mardi 3 septembre 2019 à 10h

*NB: Les candidats non francophones doivent passer une épreuve écrite de langue française et attester d'un test de connaissance en français, TCF (niveau B2), en cours de validité.*

**Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription**

- 1 ► photocopie d'une pièce d'identité ou d'une carte de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité);
- 2 ► copies des diplômes ou titres admis en équivalence;
- 3 ► trois photos d'identité (nom et prénom au dos);
- 4 ► lettre de motivation;
- 5 ► **droits d'inscription (35 €)**,  
chèque libellé à l'ordre du Receveur Municipal.

**Dérogations / commission de recevabilité**

**(non-bacheliers et personnes ayant dépassé la limite d'âge)**  
*(dossier de demande de dérogation (première session uniquement) à déposer et à envoyer par e-mail avant le vendredi 15 mars 2019)*

Pièces supplémentaires pour les demandes de dérogation :

- 6 ► demande écrite de dérogation;
- 7 ► dossier artistique;
- 8 ► curriculum vitae;
- 9 ► pièces justificatives du parcours professionnel;
- 10 ► descriptif détaillé des enseignements suivis.

Renseignements : [esap@mairie.mc](mailto:esap@mairie.mc)

*Les candidats sont convoqués par courrier et par email.*

*Les informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des étudiants de l'ESAP. Conformément à l'article 14 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée par la loi n° 1.353 du 4 décembre 2008 réglementant le traitement des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès du secrétariat de l'école.*